

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Education
Nationale

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R911-82 à R911-90 ;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement du second degré ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignant relevant du ministre de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant les dates des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique d'Etat ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;
Vu la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont tenues du 29 novembre 2018 au 06 décembre 2018 ;
Considérant la désignation des représentants des personnels par les organisations professionnelles représentatives.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est créé en application de l'article 34 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, une commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs certifiés et ayant compétence pour connaître toutes les questions relevant des dispositions de la loi n°84-16 modifiée : l'entretien professionnel (article 55) , l'avancement de grade (article 58), la discipline (article 67), le détachement, l'intégration dans le corps, la réintégration dans le corps d'origine (article 45), la mutation (article 60), le licenciement pour insuffisance professionnelle (article 70) ; la commission siège en formation restreinte.

Dans tous les autres cas la commission siège en formation plénière.

ARTICLE 2 : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Titulaires	Suppléants
M. Mostafa FOURAR Recteur d'académie DASEN	Mme Simone LANCREOT Adjointe du Directeur des Relations et des Ressources Humaines
M Yvon MACE Secrétaire général d'académie	M Jean DUPUY Directeur du Budget et des Moyens
Mme Frédérique MICHAUX Secrétaire général adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines	Mme Gaëlle COMBE IA-IPR d'Espagnol
Mme Laurence SALLAUD Cheffe de la DPES	Mme Muriel JOSEPH-THEODORE IA-IPR Eco-Gestion, Déléguée académique chargé de la pédagogie
M Harry CHRISTOPHE IA-IPR Mathématiques, Doyen des IA-IPR	M Jean DARTRON Proviseur du LGT Baimbridge, Les Abymes
M Thierry LEVEQUE IA-IPR de Sciences Physiques	M José VICTORIN Proviseur du LGT Faustin FLERET, Morne-À-L'eau
Mme Gabrielle GUILLAUME IA-IPR Sciences de la Vie et de La Terre	Mme Luce BOC Proviseure du LGT Félix PROTO, Les Abymes
Mme Géraldine CAMY IA-IPR de Lettres	M David YOYOTTE Proviseur du LGT Les Droits de L'Homme, Petit-Bourg
Mme Jocelyne VIEILLOT IA-IPR d'Anglais	Mme Line GRENIÉ Principale du CLG Alexandre ISAAC, Les Abymes
Mme GUAYROSO Firmine Proviseure LPO Nord Grande-Terre, Port-Louis	Mme Yasmina ZORIZ Principale du CLG Saint-John Perse, Les Abymes
M Raoul GUINEZ IA-IPR Etablissement-Vie Scolaire	Mme Suzy SAME Principale du CLG Raizet, Les Abymes
M Christian LOUIS Proviseur du LPO Charles COEFFIN, Baie-Mahault	M Patrick PALIN Principal du CLG Germain Saint-Ruf, Capesterre Belle-Eau
Mme Jacqueline CUSSET-GAYDU Proviseure du LPO Chevalier de Saint-Georges, Les Abymes	Mme ABANCOURT-DAZIN Valérie Principale du CLG Edmond BAMBUCK, Le Gosier
M MORMIN Emmanuel Proviseur (afa) du LGT Gerville Réache, Basse-Terre	M Jean-Claude PETAPERMAL Principal du CLG Général de Gaulle, Le Moule
Mme Elisabeth LEPIERRE Proviseure du LGT Yves LEBORGNE, Sainte-Anne	Mme Josée-Lise BELAIR Proviseure du LGT Jardin d'essai, Les Abymes
Mme Maryse FANHAN Principale du CLG Ch D Gaulle, Morne à l'eau	M Thierry ELISE Principal du CLG de Gourdeliane, Baie-Mahault
M Michel ACCIPE Principal du CLG Appel du 18 Juin, Lamentin	M Emmanuel BOISDUR Principal du CLG R. Nainsouta, Saint-Claude
Mme Tania VESPASIEN Principale du CLG Jules Michelet, Pointe-à-Pitre	Mme Guylène BUSSAC IA-IPR STI
M Camille SAINILY Principal du CLG Sadi Carnot, Pointe-à-Pitre	Mme Dinah CESARUS Principale du CLG Alexandre Macal, Saint-François

ARTICLE 3 : Sont nommés à compter du 1^{er} janvier 2019 en qualité de représentants du personnel 19 membres titulaires et 19 membres suppléants dont la durée du mandat est fixée à 4 ans.

GRADES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Titulaires	Suppléants
Professeur certifié hors classe et classe exceptionnelle	Mme Florence ZAMORA-REUGE SNES-FSU	Mme SEVERIN Aude SNES-FSU
	M Ulysse CREANTOR SNES-FSU	M Laurent BAYLY SNES-FSU
	Mme Marie-Laure ERAMBERT SPEG	M Jean DERNAULT SPEG
	M Gustave BYRAM SE UNSA	Mme Judith JOUGLINEU SE UNSA
	M Teddy TANCONS SNCL FAEN	Mme Kletty CHATELARD SNCL FAEN
	Mme Gina PANDOLF SNCL FAEN	M GAMER Max SNCL FAEN
Professeur certifié classe normale	Mme Valérie FRANCIUS-FIGUERES SNES-FSU	M ALEX BISSAINE SNES-FSU
	M Laïdi BEN HADDOU SNES-FSU	Mme Olivia REINETTE SNES-FSU
	Mme Leslie BONDOT SNES-FSU	M Wuddy MAKAI SNES-FSU
	M Guillaume MARSAULT SNES-FSU	Mme Cécile RIPOCHE SNES-FSU
	Mme Wendy BALONT SNES-FSU	M David VIELLARD SNES-FSU
	M Gérald ANGELIQUE SNCL FAEN	Mme Laurence MARIVAL SNCL FAEN
	M Marie-Emile MIRVAL SPEG	Mme Fabienne FLESSEL SPEG
	Mme Eliane SIOUSARRAN SPEG	M Pascal PETIT SPEG
	M Jeffrey SELLIN SPEG	Mme Evelyne COMBET SPEG
	Mme Sophie ALBERI SPEG	Mme Annie CHAMPAGNE SPEG
	M Gary GANE SE UNSA	Mme Béatrice ANNE-MARIE SE UNSA
	Mme Isabelle ABON SE UNSA	Mme POSTROS Audrey SE UNSA
	M Jean-Yves DACALOR SE UNSA	M Manuel LOLLIA SE UNSA

ARTICLE 4 : L'arrêté rectoral constitutif de la commission administrative paritaire en date du 1^{er} mai 2019 est abrogé

ARTICLE 5 : Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site de l'académie.

Les Abymes, le 17 janvier 2020

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'académie

Yvon MACÉ

